

Notions préliminaires

Parce que le bon usage de la connaissance commence avec la définition des mots, je vous invite à découvrir le vocabulaire employé en avant-propos et dans l'introduction ¹.

Les autres définitions utiles seront fournies au lecteur au fur et à mesure que nous les rencontrerons dans cet ouvrage, avant d'être reproduites et rassemblées en un glossaire augmenté figurant parmi les annexes de ce dernier.

Agent de renseignement

Terme officiel et synonyme courant pour « agent secret ».

Agent secret

1. Celle ou celui qui est autorisé et formé pour obtenir ou aider à obtenir des informations à des fins de renseignement ou de contre-espionnage. (Synonyme : « agent de renseignement »).

2. (*En particulier*) Personne qui se livre à des activités de renseignement clandestines sous la direction d'une organisation relevant du renseignement, gouvernementale ou privée, et qui n'est pas un officier, un employé ou un travailleur coopté de cette même organisation.

Communauté du renseignement

Tous les ministères, organismes ou divisions émanant d'un gouvernement et qui s'occupent d'activités de renseignement, que ce soit dans un rôle de supervision, de gestion, de soutien ou de participation.

¹ D'après un document non-classifié produit par le Département de la Défense des États-Unis, daté du 9 juin 2014 et intitulé *Terms & Definitions of Interest for Counterintelligence Professionals*.

Contre-espionnage

Aspect du contre-renseignement visant à détecter, détruire, neutraliser, exploiter ou empêcher les activités d'espionnage par l'identification, la pénétration, la manipulation, la tromperie et la répression des individus, groupes ou organisations menant ou soupçonnés de mener des activités d'espionnage.

Contre-renseignement

Ensemble des informations recueillies et des activités destinées à identifier, tromper, exploiter, perturber (ou protéger contre) l'espionnage et diverses activités liées au renseignement, ainsi que contre le sabotage et les assassinats menés pour ou au nom de puissances étrangères, d'organisations ou de personnes, ou par leurs agents, et enfin contre les organisations et autres activités terroristes internationales.

Diversion

Action de détourner quelqu'un de ce qui le préoccupe, dans le but de le tromper, l'induire en erreur, lui faire suivre une fausse piste.

Employé du renseignement

Salarié d'un service de renseignement, à temps plein et pour une durée indéterminée, ce qui le distingue du travailleur coopté. Naturellement, un agent ou un officier de renseignement ne saurait être qualifié de simple employé.

Espion

Personne se livrant à l'espionnage pour le compte d'un État, d'une armée, d'un parti politique, d'un groupe terroriste, d'une entreprise commerciale, d'une organisation criminelle, de particuliers, etc.

Espionnage

Activité de renseignement orientée vers l'acquisition d'informations par des moyens clandestins.

Officier de renseignement

Membre d'un service de renseignement qui a été formé de manière professionnelle. Elle ou il peut servir dans son pays d'origine ou à l'étranger en tant que membre d'une résidence, légale ou illégale.

Renseignement

1. Produit résultant de la collecte, du traitement, de l'intégration, de l'évaluation, de l'analyse et de l'interprétation des informations disponibles concernant des pays étrangers, des forces ou éléments hostiles ou potentiellement hostiles, ou des zones d'opérations réelles ou potentielles.

2. Les activités qui résultent de ce produit.

3. (*Avec une majuscule*) Les organisations engagées dans de telles activités.

Résidence

1. Bureau, ou lieu dans quelque pays, utilisé par des agents de renseignement étrangers afin de planifier, coordonner et exécuter des activités de renseignement.

2. (*En particulier*) Nombre d'agents de renseignement étrangers présents dans une zone donnée.

Service de renseignement

1. Structure utilisée afin de collecter des informations dans le but de servir les intérêts d'un État, d'une armée, d'un parti politique, d'un groupe terroriste, d'une entreprise commerciale, d'une organisation criminelle, de particuliers, etc., notamment sous la forme de services d'espionnage et de contre-espionnage.

2. (*En particulier*) (*Au pluriel*) Services secrets.

Service secret

1. Organisation qui mène des activités d'espionnage, de contre-espionnage, ainsi que des actions clandestines, légales ou illégales. (Synonyme de « service de renseignement »).

2. (*En particulier*) (*Au pluriel*) Ensemble des structures gouvernementales poursuivant ce type de tâche pour le compte de l'État auquel elles appartiennent.

Travailleur coopté

Ressortissant d'un pays, mais qui n'est ni un officier ni un employé du service de renseignement de celui-ci, et qui assiste ce service sur une base temporaire ou occasionnelle.